RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Objet de la délibération : Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 14 Octobre 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 23 Octobre 2024 Affichée le 23 Octobre 2024

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice: 88
Présents: 12
Pouvoirs: 0
Excusés: 23
Votants: 12

2ème convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Octobre à 14 h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20241021-AG21102024_5-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024

Délégués Titulaires Présents		
LA VALETTE	BAGNOL Luc	
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé	
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc	
OLLIOULES	GARRONE Florence	
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre — HECKMANN Ingrid	
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette	
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe	
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle	
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey	
TOURVES	BOYER Kévin	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérativ	e de la companya de

Pouvoirs	
 Néant	

Absences excusées		
BORMES	MES PIERRE Véronique - DENIS André	
CAVALAIRE	MORTIER Carold	
ÉVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne	
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal	
LA FARLÈDE	HENRY Pierre	
LA GARDE FREINET	LAFEUMA Lucie	
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie	
LE PRADET	ROGER Isabelle	
OLLIOULES	RIGHI Dominique	
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie	
RIANS	GEROLIN Éric	
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid	
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène	
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre	
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès	
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie	
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie	

Le secrétariat de la séance est assuré par : M. BAGNOL Luc Commune de LA VALETTE du Var

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 s'élèvent à 75 561,94 €.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de DM	Montant total voté pour 2024	Crédits pouvant être ouverts 25% par l'assemblée délibérante
20	10 890 €	-	10 890 €	2 722 €
21	64 671,94 €	-	64 671,94 €	16 168 €
			75 561,94 €	18 890 €

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, selon l'affectation ci-dessous :

Imputation	Montant maximum	Dépenses prévues
2051	2 722 €	Logiciels et progiciels
21351	2 778 €	Bâtiments publics
21532	2 500 €	Réseau assainissement
21838	8 890 €	Achat de petit matériel informatique
21848	2 000 €	Achat de mobilier
TOTAL	18 890 €	

Il est proposé de passer au vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Ouï l'exposé de M. le Président,

Décide d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025, dans les conditions définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 21 Octobre 2024 à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme Le Président du SIVAAD Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20241021-AG21102024_5-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024